

trie chez nous, il nous faut dès maintenant donner une attention spéciale à l'amélioration et à la construction de havres de pêche faciles d'accès.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur le rôle important que jouent nos pêcheries maritimes, à l'heure actuelle, dans le programme d'alimentation que notre pays a entrepris afin de venir en aide aux nations atteintes par le conflit. Il ne s'agit que de relever les chiffres des exportations de poisson faites par l'intermédiaire de l'UNRRA pour s'en rendre compte. De plus, je dois ajouter que la Gaspésie a déjà souffert de la grande crise internationale qui vient de se terminer avec la guerre, à cause de la participation de notre pays, avec les pays alliés, aux tentatives pour maintenir la paix, avant le dernier conflit. Les membres de ce comité se rappellent très bien les sanctions économiques imposées contre l'Italie au cours de la guerre éthiopienne, qui ont valu à nos pêcheurs gaspésiens de perdre leur important marché de poisson séché en Italie. En outre, nous devons reconnaître tout le mérite de nos pêcheurs, qui, durant les années de guerre, n'ont pas craint d'affronter les périls ordinaires de la mer, en plus de ceux résultant de la présence de l'ennemi, qui faisait alors des siennes dans le Saint-Laurent.

Je tiens à ajouter ici, pour souligner davantage l'importance de cette industrie au point de vue national, qu'à l'heure actuelle le ministère des Affaires des Anciens Combattants est en train de rétablir dans les pêcheries commerciales les nombreux vétérans de ma région. Vous savez qu'à cette fin le Gouvernement, comme vous vous en êtes rendu compte par la législation présentée devant ce Parlement à cette session, dépense des sommes énormes dans le but de financer nos anciens combattants pour leur permettre de s'établir soit sur des fermes, soit dans le métier de pêcheur. Lorsque nous établissons un vétéran sur une ferme, le fonds de terre et les bâtiments qu'il acquiert ne sont pas aussi exposés à être perdus que lorsque l'argent lui est avancé pour acquérir une embarcation de pêche avec laquelle il devra gagner sa vie. Lorsqu'il s'agit d'une ferme, il est de plus possible au vétéran de couvrir les risques qui existent par des polices d'assurance-feu, ou autres; ce qui est absolument impossible dans le cas de l'ancien combattant établi dans la pêche maritime, car les risques de la mer pour les embarcations de pêche et leurs agrès ne peuvent être couverts par aucune assurance, à l'heure actuelle. C'est donc dire que, si nous ne pourvoyons pas nos pêcheurs de havres de pêche ou d'abris sûrs pour leurs barques, je crains fort que nous ayons à faire face bientôt aux problèmes de vétérans qui

[M. Langlois.]

auront emprunté des sommes du Gouvernement pour les investir dans des embarcations que la tempête aura détruites avant que le pêcheur ait gagné suffisamment pour en réaliser le coût. Quelle sera l'attitude du Gouvernement en face de cas semblables? Je l'ignore, mais je dois ajouter qu'à date ces cas n'ont pas été prévus par la législation. Pour vous donner un exemple qu'il s'agit là d'un danger bien réel, je n'ai qu'à vous citer celui du village de Cap des Rosiers, dans mon comté, où, au cours d'une seule tempête, l'été dernier, quinze barques de pêche ont été perdues. Chaque année, nous déplorons des pertes semblables, qui sont, hélas, trop souvent accompagnées de pertes de vies.

Le métier de pêcheur est rude. Cependant mes pêcheurs gaspésiens ne demandent pas d'augmentation de salaire, ne menacent pas et n'ont jamais menacé de faire des grèves qui paralysent l'économie de la région et, souvent, menacent celle du pays; tout ce qu'ils demandent à notre Gouvernement, c'est de leur donner au moins les moyens nécessaires pour continuer à vivre de leur métier et à étendre leurs activités.

Mes pêcheurs ne comprennent pas très bien, —et moi non plus,—qu'en cette période de transition de l'économie de guerre à l'économie de paix, et alors que nous dépensons des sommes d'argent pour la reconversion, nous ne pouvons trouver les moyens nécessaires pour prélever des fonds, non pas pour reconvertir une industrie qui est en œuvre, mais tout simplement pour permettre sa survivance et son expansion. J'ai soumis à plusieurs reprises à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Fournier), et aux officiers de son ministère les demandes de mes électeurs à ce sujet. Je dois ici rendre témoignage à l'honorable ministre d'avoir toujours reçu mes représentations avec beaucoup d'amabilité et de sympathie. Je réitère aujourd'hui ces demandes, sans les énumérer de nouveau, et je prie le ministre et les conseillers du Trésor de bien vouloir y donner toute l'attention qu'elles méritent. A ces derniers, c'est-à-dire aux conseillers du Trésor, je ferai remarquer que, dans la Gaspésie, notre part de travaux publics, tout en n'étant pas proportionnée à nos besoins, n'est pas proportionnée aux sommes que l'on dépense ailleurs. Si seulement on nous donnait, en Gaspésie, au moins les subsides que l'on donne aux autres endroits pour l'exploitation de chemins de fer, pour la construction d'édifices publics,—que nous n'avons pas chez nous,—pour la construction et le maintien de stations radiophoniques, etc., nous serions satisfaits; et, si les conseillers du Trésor ont besoin d'un autre argument pour leur permettre de justifier le programme d'amélioration de nos havres de pêche, dont l'exécution s'impose et dès maintenant, j'attirerai, durant